

PROCES-
VERBAL

DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU LUNDI

4 avril 2022

Canada
Province de Québec
MRC de Maria Chapdelaine
Municipalité de Saint-Stanislas.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Stanislas, tenue le 4 avril 2022, au lieu et à l'heure habituelle des séances du conseil municipal, de la municipalité de Saint-Stanislas, de 19 h 30 à 19 h 57 sous la présidence de Monsieur le Maire Mario Biron.

Étaient présents :

Mmes les conseillères : France Simard
Johane Thibeault
Catherine Bolduc
Nancy Savard
Jessy Belley

M. le conseiller : Yannick Charbonneau

Mme Cathy Fontaine est présente comme agente locale.

À 19 h 30 après constatation du quorum, la séance est ouverte. Mme Caroline Gagnon, agit comme secrétaire de la séance.

ORDRE DU JOUR DU 4 AVRIL 2022

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3- Adoption des procès-verbaux de l'assemblée spéciale de vérification et de l'assemblée régulière du 7 mars 2022 avec exemption de lecture;
- 4- Adoption des comptes à payer;
- 5- Adoption des comptes à entériner;
- 6- Rapport :
 - a. Aqueduc, égout;
 - b. Résultat sur la qualité de l'eau;
 - c. Voirie municipale;
- 7- Développement local et loisirs;
- 8- Nomination maire suppléant et vérification des factures;
- 9- Subvention à Mme Carmen Girard pour la gestion du restaurant Au Clocher;
- 10- Résolution-création de bureaux gouvernementaux partagés (BGP);
- 11- Résolution en appui au peuple Ukrainien;
- 12- Achat tracteur (fonds de roulement);
- 13- Dépôt rapport d'audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers;
- 14- Résolution achat cimetièrre (1\$), choix d'un notaire;
- 15- Décret début travaux aménagement d'une salle de blocs d'escalade à l'église, choix d'un entrepreneur;
- 16- Taux pour l'essence, frais de déplacement;
- 17- Affaires nouvelles :
 - a. Demande aide financière Régie Géant;
- 18- Période de questions;
- 19- Clôture de la séance.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA RÉUNION PAR MONSIEUR LE MAIRE.

La séance débute à 19 h 30.

2. 35.04.2022 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

IL EST PROPOSÉ PAR MME NANCY SAVARD;
APPUYÉ;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Stanislas, du lundi 4 avril 2022 soit et est adopté tel que présenté et lu.

3. 36.04.2022 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DE VÉRIFICATION ET DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 7 MARS 2022 (avec exemption de lecture);

**IL EST PROPOSÉ PAR MME JOHANE THIBEAULT;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que les minutes des procès-verbaux de l'assemblée spéciale de vérification et de l'assemblée régulière du 7 mars 2022 soient adoptées tels que présenté (avec exemption de lecture);

04- 37.04.2022 ADOPTION DES COMPTES À PAYER.

**IL EST PROPOSÉ PAR MME France SIMARD;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que les comptes à payer présentés par la secrétaire-trésorière, dont un certificat a été émis pour les dépenses encourues soient et sont adoptés tel que présentés :

TOTAL COMPTES À PAYER MARS 2022 : 43 486.69\$

05- 38.04.2022 ADOPTION DES COMPTES A ENTÉRINER

**IL EST PROPOSÉ PAR MME France SIMARD;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que les comptes à entériner présentés aux membres du conseil soient adoptés pour un montant total de 57 857.38\$.

GRAND TOTAL DES DÉPENSES EN MARS 2022 : 101 344.07\$

Je, soussignée, Caroline Gagnon, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Saint-Stanislas, certifie sous mon serment d'office, que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus décrites par le conseil de la municipalité de Saint-Stanislas.

06- RAPPORTS :

6-a) AQUEDUC-ÉGOUT

Au niveau de l'aqueduc et de l'égout tout va bien.

6-b) RÉSULTATS SUR LA QUALITÉ DE L'EAU.

Rapport d'analyse bactériologique pour le 9 mars, il n'y avait aucune bactérie, ni aucun coliforme, la turbidité était de 1 et en ce qui concerne l'eau brut les résultats ne nous indiquent aucun coliforme. Pour les résultats du 21 mars, il n'y avait aucune bactérie, ni aucun coliforme.

6-c) VOIRIE MUNICIPALE

Tout va bien au niveau de la voirie, des fanions ont été posés sur les chemins municipaux. La période de dégel est débutée, il y a des trous à remplir, etc.

07- DÉVELOPPEMENT LOCAL ET LOISIR

Mme Cathy Fontaine est présente. Elle explique qu'il y aura le tirage de 4 chocolats de Pâques pour les enfants de la municipalité. Des demandes à emploi été Canada ont été envoyées pour des animateurs au camp de jour et au mur d'escalade. Nous attendons les réponses. Cependant nous n'avons personne qui a répondu à notre offre d'emploi comme animateur au camp de jour. Il y aura la journée de la famille le dimanche 29 mai. Plusieurs activités seront organisées pour l'occasion.

08- 39.04.2022 NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT ET VÉRIFICATION
DES FACTURES.

**IL EST PROPOSÉ PAR MME CATHERINE BOLDUC;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE MME JOHANE THIBEAULT soit et est nommée maire suppléante ainsi que pour vérifier les factures de la municipalité et ce pour les trois prochains mois.

**09-40.04.2022 SUBVENTION À MME CARMEN GIRARD POUR LA
GESTION DU RESTAURANT AU CLOCHER.**

CONSIDÉRANT QUE MME Vicky Boulianne a décidé de ne plus gérer le restaurant Au Clocher à partir du 31 mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE Mme Carmen Girard a décidé de reprendre la gestion du restaurant;

CONSIDÉRANT QUE Mme Girard doit racheter tout l'inventaire (épicerie, équipement, etc) de Mme Boulianne;

CONSIDÉRANT QUE nous avons donné des subventions aux autres personnes qui ont pris la gestion du restaurant;

EN CONSÉQUENCE :

**IL EST PROPOSÉ PAR MME CATHERINE BOLDUC;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la Municipalité donne une subvention de 5 000\$ à Mme Carmen Girard afin de voir à la gestion du restaurant Au Clocher.

**10- 41.04.2022 RÉSOLUTION BUREAUX GOUVERNEMENTAUX
PARTAGÉS (BGP)**

CONSIDÉRANT la volonté et le désir du gouvernement du Québec de décentraliser des emplois de fonctionnaires en région;

CONSIDÉRANT QUE les élus de la municipalité de Saint-Stanislas saluent cette orientation des élus de l'Assemblée nationale;

CONSIDÉRANT l'annonce le 24 février dernier relative à l'implantation de 15 bureaux gouvernementaux partagés dans le cadre du « *Plan gouvernemental de régionalisation de 5 000 emplois de l'administration publique* »;

CONSIDÉRANT QUE, pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, le bureau a été annoncé à la Ville d'Alma;

CONSIDÉRANT QUE le plan gouvernemental a comme objectif de renforcer l'occupation et la vitalité économique du territoire québécois par la régionalisation de 5 000 emplois de l'administration publique en vue de déployer des emplois dans les régions plus dévitalisées du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les territoires jugés prioritaires ont été ciblés en fonction de l'*indice de vitalité économique* (IVE) des municipalités régionales de comté (MRC) qui se situent dans le 3^e, 4^e ou 5^e quintile;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maria-Chapdelaine a un indice de -6,30412, soit l'IVE le plus bas de la région, et qu'elle est la seule MRC Q5 de la région;

CONSIDÉRANT QUE la 3^e Ville d'importance dans la région, Dolbeau-Mistassini, est la municipalité ayant l'IVE le plus bas des villes les plus peuplées de la région avec un IVE de -3,15;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement des bureaux, selon le guide gouvernemental, a été déterminé de façon à privilégier les MRC dont l'IVE est plus faible, tout en considérant d'autres facteurs comme la population, le taux de travailleurs, la disponibilité des services à la population ainsi que la présence gouvernementale;

CONSIDÉRANT QUE, malgré un faible IVE, la MRC de Maria-Chapdelaine réussit à maintenir une qualité de vie exceptionnelle et de nombreux services pour sa population (salle de spectacle, centres de ski, club de golf, curling, plusieurs centres sportifs, etc.);

CONSIDÉRANT QUE, depuis de nombreuses années, les conseils de la MRC de Maria-Chapdelaine qui se sont succédés demandent au gouvernement du Québec une plus grande présence des bureaux des Ministères dans le milieu, ceux-ci étant en forte diminution depuis plusieurs années (résolution n° 189-05-18);

CONSIDÉRANT QU'au cours des années, le conseil de la MRC a souligné à de nombreuses occasions, par voie de résolution, son insatisfaction à l'égard de la présence de services gouvernementaux dans le milieu et le nombre, toujours moins importants d'emplois dans le secteur (première résolution le 12 février 1991 – n° 45-02-91);

CONSIDÉRANT QU'au cours des années, le conseil de la MRC a réalisé des études pour démontrer que, dans la MRC de Maria-Chapdelaine, le nombre d'employés des différents paliers, notamment ceux du gouvernement du Québec étaient moins nombreux;

CONSIDÉRANT QU'en 1995, déjà, par l'adoption de sa résolution n° 163-06-95, le conseil de la MRC signifiait que le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine était le seul de la région qui profitait le moins des emplois gouvernementaux, soit, à ce moment, un total de 1050 emplois comparativement à 1765 pour la MRC du Domaine-du-Roy;

CONSIDÉRANT QU'en 2018, l'analyse de l'évolution des emplois gouvernementaux au Saguenay–Lac-Saint-Jean de 1971 à 2016 par « *Groupe Performance stratégique* » démontrait que, pour 1971, 2001 et 2016, il y avait deux fois plus d'employés de la fonction publique québécoise, toute population gardée, dans la MRC de Domaine-du-Roy et l'arrondissement Jonquière que dans la MRC de Maria-Chapdelaine;

CONSIDÉRANT QUE cette même étude démontre que la présence du gouvernement du Québec dans Maria-Chapdelaine était équivalente à la moyenne régionale en 1971, la situation s'est passablement dégradée en 2001 (50 % de la moyenne régionale), pour se redresser en 2016 (71 % de la moyenne régionale) sans jamais atteindre le même niveau que les autres MRC;

CONSIDÉRANT Qu'à ce jour, dans la MRC de Maria-Chapdelaine, il est constaté un grand déficit en termes d'emplois gouvernementaux tel que signifié par la résolution n° 168-07-21, dont plusieurs services de proximité et une incohérence dans la localisation de certains bureaux :

- ✓ Le *Bureau du forestier en chef* (BFC) est situé à Roberval alors que la majorité du parterre forestier est exploité dans la MRC de Maria-Chapdelaine;
- ✓ Le bureau de la direction du <Plan Nord> est localisé à Roberval alors que la MRC de Maria-Chapdelaine est à 90 % dans le territoire dudit Plan Nord et que trois municipalités sont incluses dans ce Plan Nord;
- ✓ Au niveau de *Services Québec*, aucun agent d'intégration dans la MRC de Maria-Chapdelaine, celui-ci est basé à Roberval;
- ✓ À l'automne 2020, il n'y a eu aucune clinique de vaccination qui a été annoncée pour le territoire du *Réseau local de services* (RLS) de Maria-Chapdelaine; c'est uniquement suite à des représentations politiques qu'une clinique de vaccination a vu le jour;
- ✓ La seule *Société québécoise du cannabis* (SQDC) qui a vu le jour dans le comté est située à Saint-Félicien, dans la MRC du Domaine du Roy;
- ✓ Aucune <*Maison des aînés*> n'a été annoncée pour le territoire de la MRC au cours des derniers mois par le ministre de la Santé et des services sociaux, M. Christian Dubé; et,
- ✓ À tout moment au cours de l'année, le CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean annonce des coupures de services au centre hospitalier de Dolbeau-Mistassini (obstétrique, anesthésie, etc.).
- ✓ LA MRC ne possède aucun établissement d'études postsecondaire.

CONSIDÉRANT QU'avec sa récente annonce, le gouvernement du Québec avait la possibilité de rétablir la situation et participer à la vitalité économique des milieux ;

CONSIDÉRANT QUE les élus de la municipalité souhaitent être traités équitablement avec les autres MRC du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR MME France SIMARD;
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Stanislas demande :

- Aux élus du gouvernement du Québec d'implanter un second BGP au sein de la MRC de Maria-Chapdelaine afin de respecter ce qu'il évoque dans son plan de régionalisation; et,
- Qu'une rencontre avec Mme Sonia Lebel, Ministre responsable de l'Administration gouvernementale, ait lieu rapidement avec les élus de la MRC de Maria-Chapdelaine afin de faire part des différents enjeux et préoccupations à l'égard du présent dossier.

QUE copie de la présente résolution soit transmise aux municipalités de la MRC de Maria-Chapdelaine, à M. François Legault, Premier ministre du Québec, Mme Andrée Laforest, Ministre

des Affaires municipales et de l'Habitation et Ministre responsable de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, Mme Nancy Guillemette, Députée de la circonscription de Roberval et à Mme Sonia Lebel, Ministre responsable de l'Administration gouvernementale.

11-42.04.2022 Résolution en appui au peuple Ukainien

Attendu que la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

Attendu que la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

Attendu qu'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

Attendu que les élus-es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

Attendu que la volonté des élus-es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

Attendu que la volonté des élus-es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

Attendu que les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME NANCY SAVARD;
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que le conseil de la municipalité de Saint-Stanislas condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;

Que le présent conseil :

- joint sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;
- demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;
- invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;
- déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire.

Que copie de la présente résolution soit adressée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, M^{me} Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

12- 43.04.2022 ACHAT TRACTEUR, FONDS DE ROULEMENT.

ATTENDU QUE la Municipalité vient d'acheter un tracteur de marque Kubota 2010 au coût de 48 500\$;

ATTENDU QUE nous avons vendu l'ancien tracteur de marque International au coût de 20 000\$ plus 2 500\$ pour le souffleur;

ATTENDU QU'IL reste un montant de 26 000\$ à payer;

EN CONSÉQUENCE :

**IL EST PROPOSÉ PAR MME JOHANE THIBEAULT;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la Municipalité prenne un montant de 26 000\$ sur son fonds de roulement pour payer le tracteur Kubota;

QU'UN montant de 6 000\$ soit retourné dans le fonds de roulement en 2023 et qu'un montant de 5 000\$ soit retourné dans le fonds de roulement pour les années 2024 à 2027.

13- 44.04.2022 ADOPTION RAPPORTS D'AUDIT DE CONFORMITÉ PORTANT SUR LA TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS;

ATTENDU QUE nous avons reçu des rapports d'audit de conformité concernant la transmission des rapports financiers;

ATTENDU QUE les rapports ont été déposés auprès de chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

**IL EST PROPOSÉ PAR MME France SIMARD;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la Municipalité de Saint-Stanislas adopte les rapports d'audit de conformité concernant la transmission des rapports financiers, tels que déposés;

14- 45.04.2022 RÉOLUTION ACHAT CIMETIÈRE (1\$), CHOIX D'UN NOTAIRE.

ATTENDU QUE le conseil de la fabrique de Saint-Stanislas désire se dissoudre et effectuer la fermeture de la communauté chrétienne;

ATTENDU QUE le conseil de la fabrique de Saint-Stanislas désire vendre à la municipalité le cimetière (cadastre 5 973 081) pour la somme de 1\$ et de céder tous les avoirs de la Fabrique soit un montant 40 000\$ au compte de banque;

EN CONSÉQUENCE :

**IL EST PROPOSÉ PAR MME NANCY SAVARD;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la Municipalité nomme Me Cathy Savard pour effectuer les contrats d'achat du cimetière.

15- 46.04.2022 DÉCRET DÉBUT TRAVAUX AMÉNAGEMENT D'UNE SALLE DE BLOCS D'ESCALADE À L'ÉGLISE, CHOIX D'UN ENTREPRENEUR.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Stanislas désire effectuer des travaux dans l'église pour ajouter des blocs d'escalade;

ATTENDU QUE le montant total des coûts de l'entrepreneur en construction est sous les 100 000\$ et que selon notre règlement de gestion contractuelle nous pouvons aller de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE :

**IL EST PROPOSÉ PAR M. YANNICK CHARBONNEAU;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE l'entreprise Dufour construction soit mandaté pour effectuer les travaux de construction pour le projet de blocs d'escalade pour un montant total de 97 340.00\$ plus taxes;

QUE le conseil autorise la directrice générale et le Maire à signer tout document se rapportant à ce projet;

16- 47.04.2022 TAUX POUR L'ESSENCE, FRAIS DE DÉPLACEMENT.

ATTENDU QUE le prix de l'essence à beaucoup monté depuis quelques semaines;

EN CONSÉQUENCE :

**IL EST PROPOSÉ PAR MME NANCY SAVARD;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le montant pour les frais de déplacement soit de 0.55\$ du kilomètre.

17- AFFAIRES NOUVELLES;

a. 48.04.2022 DEMANDE AIDE FINANCIÈRE RÉGIE GÉANT.

ATTENDU QUE le 24 mars dernier, la Régie intermunicipale GEANT a perdu un pompier lors d'une intervention;

ATTENDU QUE le service incendie offre un soutien dans l'organisation des funérailles officielles à la famille et le coût des funérailles est assumé entièrement par la Régie;

EN CONSÉQUENCE :

**IL EST PROPOSÉ PAR MME JOHANE THIBEAULT;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la municipalité verse un montant de 100\$ à la Régie pour aider au coût des funérailles.

18- PÉRIODE DE QUESTIONS;

19- 49.04.2022 LEVÉE DE LA RÉUNION;

Après épuisement des points à l'ordre du jour;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME JESSY BELLEY;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT;**

Que la séance soit et est levée à 19 h 57.

Adopté à la séance du 2 mai 2022

.....
Mario Biron, Maire Je, Mario Biron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal

.....
Caroline Gagnon, D.-G. et sec.-très.